

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN

LOCAL D'URBANISME DE SAINTE-MAURE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : GÉRARD BRU

Par arrêté AH_2026_0061, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Maure.

L'enquête publique aura lieu du mardi 19 mai à 14h00 au lundi 22 juin 2026 à 17h00, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Par décision du 25/09/2025, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Gérard BRU en qualité de Commissaire Enquêteur principal et Yannick PICARD en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces, qui seront consultables dans les mêmes conditions sur différents supports :

- Un additif au rapport de présentation (complément au diagnostic),
- Une note de présentation de la modification,
- Les OAP,
- Le règlement écrit,
- Les plans de zonage,
- L'annexe « Périmètre de protection de captage »
- Le présent arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique.

Les autres pièces du PLU étant inchangées, il conviendra de consulter le dossier du PLU.

Horaires d'ouverture du lieu de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier, avec un registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture, au public sur le lieu de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête, et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé.

Horaires d'ouverture de la mairie de Sainte-Maure	Permanences du Commissaire Enquêteur, Gérard BRU
<p>Lundi : 09h00 - 12h00 14h00 - 18h00 Mardi : 14h00 - 18h00 Mercredi : 09h00 - 12h00 Jeudi : 09h00 - 12h00 14h00 - 18h00 Vendredi et Samedi : 09h00 - 12h00</p>	<p>Mardi 19 mai : 14h00 - 17h00 Jeudi 28 mai : 14h00 - 17h00 Mercredi 3 juin : 14h00 - 17h00 Samedi 13 juin : 09h00 - 12h00 Lundi 22 juin : 14h00 - 17h00</p>

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) accompagnant les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.

Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique relative à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme, 1 place Robert Galley, 10000 Troyes.
- Par courrier électronique : plui@troYES-cm.fr avec comme objet "Enquête publique - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur".
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole, ainsi que de la commune de Sainte-Maure.

Les consultations du dossier sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Sainte-Maure. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous. À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Président de Troyes Champagne Métropole.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Maure, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera, par la suite soumis au vote du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.